




Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2014-205**

Séance publique du

21 juillet 2014

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20140721-49203-DE-1-1_0
Date de signature : 22/07/2014
Date de réception : mardi 22 juillet 2014
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : OPERATION SAINT EUTROPE COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE (CRAC)
ANNEE 2013.**

Le 21 juillet 2014 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 15/07/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gérard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Muriel HERNANDEZ à Madame Danièle BRUNET.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN. Monsieur Claude MAINA.

Secrétaire : S.DIJON

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction du Foncier & Gestion du
Patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 JUILLET 2014

Nomenclature : 1.4

Autres types de contrats

RAPPORTEUR : M. Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : OPERATION SAINT EUTROPE COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE (CRAC) ANNEE 2013.- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La SPLA Pays d'Aix Territoires a communiqué à la Ville d'Aix-en-Provence, conformément aux dispositions de la convention de concession d'aménagement du Quartier Saint Eutrope signée le 19 juillet 2013, le Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) pour l'année 2013, approuvé par son Conseil d'Administration en date du 21 mars 2014.

Les documents joints en annexe (rapports et bilan), présentent la situation de l'opération après les premiers mois d'activité.

Le bilan fait ressortir un équilibre dépenses/recettes qui s'établit à un montant de 16 721 929,00 € HT.

La participation de la Ville (budget général et budget annexe de l'eau potable), s'élève à 10 781 776,00 € HT.

Pour l'année 2014, le prévisionnel de participation représente une somme de 350 000,00 € HT, soit 420 000,00 € TTC (sur le budget annexe de l'eau potable).

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **ADOPTER** le Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) de l'année 2013, pour l'aménagement du quartier Saint Eutrope.

- **DIRE** que le montant prévisionnel de la participation de la Ville (budget annexe de l'eau potable) pour l'année 2014 s'établit à un montant de 350 000,00 € HT, soit 420 000,00 € TTC qui seront versés à la SPLA Pays d'Aix Territoires sur présentation de justificatifs.

- **DIRE** que la dépense correspondante sera imputée au compte 238 du budget annexe de l'eau potable, qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2014-205 - OPERATION SAINT EUTROPE COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE (CRAC) ANNEE 2013.-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 52
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le conseiller municipal délégué,
R. MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 23/04/2014
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 MARS 2014**

.....

13. Ville d'Aix-en-Provence – Saint-Eutrope

Compte Rendu Annuel à la Collectivité 2013

Monsieur le Président demande à Monsieur COLOMBERO de présenter cette question.

Monsieur COLOMBERO rappelle que par délibération du 8 juillet 2013, le Conseil Municipal décidait de confier à la SPLA Pays d'Aix Territoires l'aménagement du quartier Saint Eutrope, par l'adoption d'une convention de concession signée le 19 juillet 2013 et notifiée à la SPLA le 25 juillet 2013.

Il s'agit d'un projet de requalification et de rénovation urbaine du secteur à l'occasion de la restructuration des bassins de traitement des eaux de St Eutrope.

En 2013, la SPLA a engagé la consultation pour le choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre réunissant un architecte urbaniste, un paysagiste, et des bureaux d'études techniques, transport et environnement.

L'équipe sera désignée en début d'année 2014.

Une consultation a été lancée également auprès de bureaux d'études géotechniques, afin de compléter l'étude de sols déjà réalisée pour la restructuration des bassins.

CHARGES

L'opération a donc démarré au troisième trimestre 2013 et les seules dépenses réalisées concernent des frais de reprographie et la rémunération de l'aménageur calculée au prorata temporis.

- **Total des charges : 33 686 €.**

PRODUITS

Participation de la Ville pour un montant de 100 000 €.

- **Total des produits : 100 453 €.**

PERSPECTIVES 2014

- Désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre et réalisation de l'étude permettant de définir le projet d'aménagement et son mode opératoire.
- Désignation BET et consultation pour la réalisation des travaux de restructuration des bassins.

BILAN GLOBAL

Compte tenu du démarrage récent de l'opération, il n'y a pas d'écart entre le nouveau bilan global et le dernier bilan financier approuvé, joint à la convention.

On notera la nécessité de mettre en place un emprunt ou une ligne de trésorerie de 2 M€ à partir de 2015, année d'engagement des travaux de restructuration des bassins.

Extrait certifié conforme
au procès verbal du Conseil
d'Administration de la SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES


Le Directeur
Jean-Louis VINCENT

CR LC10 Quartier Saint Eutrope - Ville d'Aix

Ligne	Intitulé	Bilan		2013		2014		2015		2016		2017		2018		2019		Bilan	
		Approuvé	Réalisé	Année	Total	Année	Année	Année	Année	Année	Année	Année	Année	Année	Année	Année	Année	Nouveau	Ecart
	RESULTAT D'EXPLOITATION	653	66 768	66 768	104 318	2 821 194	-4 952 662	807 128	1 282 131	657 569	127 770	1 107	454						
	DEPENSES	16 720 823	33 686	33 686	245 682	2 569 182	8 894 062	4 192 872	1 282 131	657 569	127 770	1 107	454						
1	ETUDES																		
2	ACQUISITIONS ET FRAIS LIES	451 500				2 000 000	7 784 000	447 200	4 300	4 300									
3	TRAVAUX	13 419 000				276 000	828 280	3 221 000	414 000	414 000									
4	HONORAIRES	1 460 160			80 000	59 850	48 450	251 040	24 840	24 840									
5	FRAIS DIVERS	213 000		353	22 350	100 000	100 000	40 300	31 097	31 097									
6	PARTICIPATION AUX EQUIPEMENTS PUBLICS																		
7	CHARGES FINANCIERES	377 163			10 000	133 332	133 332	100 000	50 000	50 000									
8	REMUNERATIONS	800 000		33 333	33 333	5 390 376	3 941 400	5 000 000	1 939 700	1 939 700									
9	Reprise TVA																		
	RECETTES	16 721 476	100 453	100 453	350 000	5 390 376	3 941 400	5 000 000	1 939 700	1 939 700									
1	CESSIONS TERRAINS ET IMMEUBLES	5 939 700				4 000 000	4 000 000	4 000 000	1 939 700	1 939 700									
2	PARTICIPATIONS	10 781 776	100 000	100 000	350 000	5 390 376	3 941 400	1 000 000											
3	SUBVENTIONS																		
4	AUTRES PRODUITS																		
5	PRODUITS FINANCIERS			453	453														
6	REMBOURSEMENTS PREFINANCEMENTS																		
9	Reprise TVA																		
	FINANCEMENT					2 000 000													
	AMORTISSEMENTS																		
1	EMPRUNTS (REMBOURSEMENT)																		
2	AVANCES (REMBOURSEMENT)																		
3	TRESORERIE (SORTIES)																		
	MOBILISATIONS					2 000 000													
1	EMPRUNTS (ENCAISSEMENTS)					2 000 000													
2	AVANCES (ENCAISSEMENTS)																		
3	TRESORERIE (ENTREES)																		
	TRESORERIE					4 992 279	39 617	846 745	128 876	1 106									
	TRESORERIE PERIODE	74 705	66 767	66 767	104 318	4 821 194	-4 952 662	807 128	-717 869	-127 770									
	TRESORERIE CUMUL			66 767	171 085	4 992 279	39 617	846 745	128 876	1 106									

Le Directeur
Jean-Louis VINCENT

Le Conseil d'Administration approuve le présent compte rendu à la collectivité.